



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LANDES

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°40-2018-087

PUBLIÉ LE 12 DÉCEMBRE 2018

# Sommaire

## **DDCSPP**

40-2018-12-11-002 - Arrêté DDCSPP/Dir/2018-0595 portant subdélégation de signature de M Franck Hourmat, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations (4 pages)

Page 3

## **DIRECCTE NOUVELLE-AQUITAINE**

40-2018-12-11-003 - Arrêté n° 2018-040 de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine (DIRECCTE) portant subdélégation de signature en matière de compétence générale aux agents de l'unité régionale et de l'unité départementale des Landes (4 pages)

Page 8

# DDCSPP

40-2018-12-11-002

**Arrêté DDCSPP/Dir/2018-0595 portant subdélégation de signature de M Franck Hourmat, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale de la Cohésion  
Sociale et de la Protection des Populations

Direction

**Arrêté DDCSPP/Dir/2018-0595**  
**portant subdélégation de signature de Monsieur Franck HOURMAT,**  
**directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations**

**Vu** le code rural et de la pêche maritime ;  
**Vu** le code de la santé publique ;  
**Vu** le code de l'environnement ;  
**Vu** le code de la construction et de l'habitation ;  
**Vu** le code de la consommation ;  
**Vu** le code du commerce ;  
**Vu** le code de l'action sociale et des familles ;  
**Vu** le code du sport ;  
**Vu** le code du tourisme ;  
**Vu** le code des marchés publics ;  
**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;  
**Vu** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements et les régions de l'Etat ;  
**Vu** la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel ;  
**Vu** la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique ;  
**Vu** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et aux responsabilités locales ;  
**Vu** le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 portant charte de déconcentration ;  
**Vu** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;  
**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;  
**Vu** le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;  
**Vu** le décret du 30 août 2017 nommant Monsieur Yves MATHIS en qualité de secrétaire général de la préfecture des Landes ;  
**Vu** le décret du 21 novembre 2018 portant nomination de Monsieur Frédéric PERISSAT, préfet de la Dordogne ;  
**Vu** l'arrêté n° 957 du 9 décembre 2016 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Landes ;  
**Vu** l'arrêté du Premier Ministre en date du 29 janvier 2018 nommant Monsieur Franck HOURMAT dans ses fonctions de directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations des Landes à compter du 1<sup>er</sup> février 2018 ;  
**Vu** l'arrêté du Premier Ministre en date du 12 mai 2018 nommant Monsieur Frédéric ANDRE dans ses fonctions de directeur départemental adjoint de la cohésion sociale et de la protection des populations des Landes à compter du 14 mai 2018 ;

D.D.C.S.P.P. – 1 Place Saint-Louis – BP 371 – 40012 Mont-de-Marsan Cedex –  
Tél. 05 58 05 76 30 – Fax 05 58 75 78 88  
Adresse internet : <http://www.landes.gouv.fr> (rubrique services de l'Etat)



**Vu** l'arrêté préfectoral n° 45-2018-BCI du 10 décembre 2018 portant délégation de signature à Monsieur Franck HOURMAT ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 46-2018-BCI du 10 décembre 2018 portant délégation de signature à Monsieur Franck HOURMAT dans le cadre de l'ordonnancement secondaire;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 47-2018-BCI du 10 décembre 2018 portant délégation de signature à Monsieur Franck HOURMAT pour la mise en œuvre des procédures de marchés publics ;

**Vu** l'avis publié au journal officiel du 15 août 2006, approuvant les conventions portant application de l'article 9 du décret n° 2006-248 du 2 mars 2006, entre le ministre de la jeunesse et des sports et le centre national pour le développement du sport ;

#### **ARRETE :**

##### **Article 1<sup>er</sup> –**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Franck HOURMAT, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations, les délégations de signature prévues par l'article 1<sup>er</sup> des arrêtés préfectoraux n°s 45-2018-BCI, 46-2018-BCI et 47-2018-BCI du 10 décembre 2018 sont attribuées à Monsieur Frédéric ANDRE, directeur départemental adjoint.

##### **Article 2 –**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Franck HOURMAT et de Monsieur Frédéric ANDRE, les délégations de signature prévues par l'article 1<sup>er</sup> de chacun des arrêtés préfectoraux n°s 45-2018-BCI, 46-2018-BCI et 47-2018-BCI du 10 décembre 2018 sont attribuées à :

- Madame Stéphanie CANTEGRIT, cheffe de service, pour l'ensemble des actes relevant des attributions du service solidarité logement hébergement ;
- Madame Rose LUCY, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, cheffe de service, pour l'ensemble des actes relevant des attributions de la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité ;
- Madame Emilie DUPONT, cheffe de service, pour l'ensemble des actes relevant des attributions du service concurrence, consommation et répression des fraudes ;
- Monsieur Guillaume STOECKLIN, chef de service, pour l'ensemble des actes relevant des attributions du service jeunesse, sport et vie associative ;
- Madame Maud PARIS, cheffe de service, pour l'ensemble des actes relevant des attributions du service vétérinaire sécurité sanitaire de l'alimentation ;
- Monsieur Sébastien ROUSSY, chef de service, pour l'ensemble des actes relevant des attributions du service vétérinaire, santé protection animales et environnement.

Cette subdélégation ne s'applique pas aux correspondances adressées aux élus, aux collectivités locales, aux corps consulaires, aux magistrats des ordres judiciaires et administratifs, y compris celles qui ne sont pas réservées à la signature du préfet des Landes.

##### **Article 3 –**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Franck HOURMAT et de Monsieur Frédéric ANDRE, la subdélégation relative à l'exercice des missions du secrétariat du comité médical est attribuée à Madame Laurence BRESLAU-DULUC et la subdélégation relative à l'exercice des missions du secrétariat de la commission de réforme Etat et Hospitalière à Madame Monique SAINT-SEVIN.

#### **Article 4 –**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Stéphanie CANTEGRIT, la subdélégation relative à l'exercice des missions du service solidarité logement hébergement, prévue à l'article 2 du présent arrêté, est attribuée Monsieur Arnaud MANEYROL ou à Madame Magali JOSSET, adjoints à la cheffe du service solidarité logement hébergement.

#### **Article 5 –**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Emilie DUPONT, la subdélégation relative à l'exercice des missions du service concurrence, consommation et répression des fraudes et prévue à l'article 2 du présent arrêté, est attribuée aux cadres désignés ci-dessous, dans leur exercice respectif des fonctions d'intérim de la cheffe de service :

- Monsieur Patrick ALMERAS, inspecteur expert de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ;
- Madame Ainhoa BRICOGNE, inspectrice de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ;
- Monsieur Alexandre DUPONT, inspecteur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ;
- Monsieur Thierry GUILLOT, inspecteur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ;
- Madame Annie HOMERE, inspectrice experte de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ;
- Madame Françoise LAGOUANERE, inspectrice experte de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ;
- Madame Claude LAPIERRE, inspectrice de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ;
- Monsieur Yannis YAFIL, inspecteur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

#### **Article 6 –**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Maud PARIS, la subdélégation relative à l'exercice des missions du service vétérinaire sécurité sanitaire de l'alimentation, prévue à l'article 2 du présent arrêté, est attribuée à Monsieur Bernard MORONTA ou à Madame Véronique PASSUELLO, adjoints à la cheffe du service vétérinaire sécurité sanitaire de l'alimentation.

#### **Article 7 –**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien ROUSSY, la subdélégation relative à l'exercice des missions du service vétérinaire santé protection animales et environnement, prévue à l'article 2 du présent arrêté, est attribuée à Monsieur Malik DRIF ou à Mme Elisabeth VIATEAU, adjoints au chef du service vétérinaire santé protection animales et environnement.

#### **Article 8 –**

Toutes les dispositions antérieures au présent arrêté et de même objet sont abrogées.

#### **Article 9 –**

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

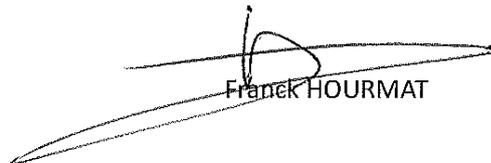
- d'un recours gracieux, adressé à M. le directeur départemental de la cohésion sociale et de

la protection des populations des Landes, 1 place Saint-Louis – BP 371 – 40012 Mont-de-Marsan CEDEX,  
- d'un recours hiérarchique, adressé à M. le préfet des Landes, 26 rue Victor Hugo – 40021 Mont-de-Marsan CEDEX,  
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif, 50 cours Lyautey – BP 543 – 64010 Pau CEDEX.

**Article 10 –**

Le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations des Landes, et les agents de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations précités, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le département des Landes.

Mont de Marsan, le **11 DEC. 2018**  
Pour le secrétaire général chargé de  
l'administration dans le département,  
par délégation,  
Le directeur départemental,

  
Franck HOURMAT

# DIRECCTE NOUVELLE-AQUITAINE

40-2018-12-11-003

Arrêté n° 2018-040 de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine (DIRECCTE) portant subdélégation de signature en matière de compétence générale aux agents de l'unité régionale et de l'unité départementale des Landes



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES LANDES

## Arrêté n° 2018-040

---

**de Madame Isabelle Notter, directrice régionale  
des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de  
l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine (DIRECCTE)  
portant subdélégation de signature en matière de compétence générale  
aux agents de l'unité régionale et de l'unité départementale des Landes**

---

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine

Vu le code du commerce, le code du tourisme, le code du travail, le code de la sécurité intérieure, le code des marchés publics, le code de la consommation, le code de la construction et de l'habitat, le code de l'environnement, le code rural et de la pêche maritime, le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret 2001-387 du 3 mai 2001 relatifs au contrôle des instruments de mesures ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2001 fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret 2001-387 du 3 mai 2001 relatifs au contrôle des instruments de mesures ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu le décret du 30 août 2017 nommant Monsieur Yves Mathis en qualité de secrétaire général de la préfecture des Landes ;

Vu le décret du 21 novembre 2018 portant nomination de Monsieur Frédéric Périssat, préfet de la Dordogne ;

Vu l'arrêté interministériel du 1er janvier 2016 portant nomination de Madame Isabelle Notter, sur l'emploi de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 janvier 2016 de Monsieur Pierre Dartout, préfet de région, portant organisation de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2018 de Monsieur Yves Mathis, secrétaire général de la préfecture des Landes donnant délégation de signature à Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine ;

## ARRETE

**Article 1** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine, subdélégation de signature est donnée à Madame Yasmina Lahlou, attachée d'administration de l'Etat hors classe, sous réserve des exceptions citées ci-après.

**Article 2** : Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés ci-dessous à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions, tous les actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents entrant dans le champ des compétences des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi à l'exception :

- des arrêtés ayant un caractère réglementaire de portée générale
- les circulaires et instructions générales
- les décisions portant attribution de subvention
- les lettres aux ministres et à leurs services, aux parlementaires, au préfet de région, aux conseillers régionaux et départementaux
- les mises en demeure, les mesures de fermeture administrative ou arrêt d'activité d'un établissement
- les décisions de passer outre les avis défavorables d'élu ou de commissions administratives
- les mémoires introductifs d'instance et les mémoires en défense ou en réponse.

### Unité régionale

- Compétences sur le champ de l'emploi et des entreprises

Monsieur Patrick Aussel, ingénieur général des mines

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick Aussel, ingénieur général des mines, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Marie-José Pailleau, directrice du travail

Monsieur Nicolas Mornet, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Monsieur Guillaume Defillon, ingénieur des mines

Monsieur Hakim Fakheth, attaché d'administration de l'Etat

Madame Sandrine Sorel, attachée principale d'administration de l'Etat

Monsieur Mathias Mondamert, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

---

Monsieur Arnaud Laguzet, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Monsieur Pierre Devos, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

---

Monsieur Yann Lindrec, attaché principal d'administration de l'Etat

Monsieur David Santi, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Monsieur Laurent Bergognoux, attaché d'administration de l'Etat hors classe

- Compétences sur le champ du travail pour les actes pris pour des actions autres que celles de l'inspection de la législation du travail

Monsieur Philippe Le Fur, directeur du travail hors classe

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe Le Fur, directeur du travail hors classe, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Guillaume Schnapper, directeur du travail hors classe

Monsieur Dominique Collard, directeur du travail

Monsieur Yves Deroche, directeur du travail

- 
- Compétences sur le champ de la métrologie légale

Monsieur Jean-Luc Holubeik, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Luc Holubeik, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-Guy Dubreuil, directeur départemental de 2ème classe CCRF

Monsieur Eric Lefèvre, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Monsieur Bertrand Bouquillon, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Madame Hélène Santi, ingénieure de l'industrie et des mines

### **Unité départementale des Landes**

- Compétences sur le champ de l'emploi et des entreprises
- Compétences sur le champ du travail pour les actes pris pour des actions autres que celles de l'inspection de la législation du travail
- Compétences en matière de médailles du travail concernant les décisions d'attribution et de refus ainsi que les arrêtés préfectoraux portant promotion de la médaille du travail

---

Madame Valérie Lemaire, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie Lemaire, directrice du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Florence Gamaleya, attachée principale d'administration de l'Etat

Monsieur Patrick Lasserre-Cathala, directeur adjoint du travail

Monsieur Fabien Marcus, inspecteur du travail

### **Article 3 : Dématérialisation de la procédure de recours à l'activité partielle**

---

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine donne subdélégation aux agents de l'unité départementale des Landes ci-dessous :

Madame Valérie Lemaire, directrice du travail

Monsieur Fabien Marcus, inspecteur du travail

Madame Florence Gamaleya, attachée principale d'administration de l'Etat

pour signer électroniquement tous les actes, documents administratifs, rapports, conventions, certificats et correspondances dans le cadre des missions relevant du traitement de l'activité partielle.

**Article 4** : La secrétaire générale de la DIRECCTE, les chefs de pôle et la directrice de l'unité départementale des Landes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Landes.

Fait à Bordeaux, le 11 décembre 2018

**Pour le secrétaire général chargé de l'administration  
dans le département et par délégation,  
la directrice régionale des entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail et de l'emploi**

**Isabelle NOTTER**